



Communiqué

Conseil de Ligue de la LAuRAFoot du 06/06/2020

Réuni conformément à son calendrier le 6/6/20, le Conseil de Ligue a pris connaissance avec satisfaction de la mise en place annoncée par le Comex de la FFF du 4/6/20 du Fonds National de Solidarité du Football, abondé par la FFF, les ligues régionales et les districts à destination de tous les clubs amateurs.

I/ Fonds National de Solidarité :

Ce fonds de 30 M€ qui vient en supplément des aides déjà accordée chaque saison au football amateur comprendra notamment :

- Une aide de 10€ par licencié (en fonction du nombre de licenciés du club connu au 1/3/20). Ce qui signifie par exemple que sur simple demande, un club de 200 licenciés se verra accorder une aide de 2000€. La moitié de cette aide (soit 5€ par licencié) sera créditée sur le **compte Ligue du club**, et viendra en déduction des sommes à devoir à la ligue pour l'achat des licences 20/21. L'autre moitié (soit 5€ par licencié voire un peu plus pour certains districts qui prévoient un accompagnement complémentaire) sera créditée sur le **compte club du District** et viendra en déduction par exemple des cotisations et engagements à devoir au district pour la saison prochaine.
- Une dotation en ballons pour tous les clubs de moins de 100 licenciés.

Ces actions seront par ailleurs complétées par un accompagnement spécifique des clubs nationaux (N2/N3 et D2 Fém.).

Le Conseil de Ligue rappelle également que le Bureau Plénier de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football avait d'ores et déjà décidé :

1. Que tout club qui aurait des difficultés pour régler les sommes dues à la ligue selon le relevé N°3 peut demander à bénéficier d'un échancier qui sera automatiquement accordé à comptabilite@laurafoot.fff.fr ;
2. Que toutes les licences délivrées après le 28/2 et n'apparaissant pas sur le relevé N° 3 ne seront pas facturées aux clubs, y compris les frais de changement de club.

II/ Autres

Approuvant par ailleurs les Procès-Verbaux de ses précédents Bureaux Pléniers, le Conseil de Ligue a apporté quelques corrections mineures à l'architecture de ses compétitions régionales pour la saison 20/21 (*) et annoncera la composition des différentes poules d'ici la fin du mois de juin après concertation avec les districts.

(*) voir annexe

Prenant ensuite connaissance du calendrier modifié de la Coupe de France également adopté par le Comex du 4/6/20 prévoyant le 3e tour de la Coupe de France le 20 septembre, le Conseil de Ligue a demandé à sa commission des compétitions de proposer au prochain Bureau Plénier du 22/6 un projet de calendrier pour la saison 20/21 avec un début des championnats régionaux qui pourrait ainsi intervenir le 27/9. Dans ces conditions, les 2 premiers tours de la Coupe de France se dérouleront les 6 et 13 septembre 2020.

Ces précisions ayant été apportées, la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de football ouvrira donc ses inscriptions en Coupe de France dès le lundi 8/6 et la limite des engagements a été fixée au 20/7/2020.

Enfin, vu les préoccupations financières bien légitimes de la Ligue, des Districts et des Clubs en cette période de non-reprise du football, le centenaire de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de football prévu le samedi 3 octobre sera jumelé avec l'Assemblée Générale de la Ligue le 24/10/20, évitant ainsi un double déplacement.

CL/LAuRAFoot, juin 2020

